



Antoine Gamache

Avocat principal

T 514.954.2519
F 514.954.1905
Montréal
AGamache@blg.com

[Arbitrage commercial](#)
[Litige commercial](#)
[Actions collectives](#)
[Différends en matière de construction](#)

Antoine est reconnu pour ses connaissances approfondies dans les domaines du litige civil et commercial et des actions collectives. Grâce à sa grande polyvalence, son expérience couvre une variété de sujets, notamment la responsabilité civile, la confidentialité des renseignements personnels, ainsi que les recours spéciaux tels que les injonctions et ordonnances de sauvegarde. Il a su développer une pratique distinctive dans le cadre de dossiers complexes et de grande envergure, portant sur des enjeux juridiques et commerciaux d'importance pour ses clients.

Son engagement dans la défense des intérêts de ses clients se manifeste par sa capacité à plaider efficacement devant une multitude de juridictions, qu'il s'agisse des tribunaux d'arbitrage, de la Cour fédérale du Canada ou des différentes instances judiciaires du Québec. Il intervient particulièrement dans des actions collectives de grande ampleur, où sa rigueur, son expertise technique et sa capacité à gérer des enjeux stratégiques sont des atouts précieux.

Sa pratique se distingue par son approche stratégique, sa maîtrise des enjeux techniques et sa capacité à défendre efficacement les intérêts de ses clients dans des contextes litigieux de haut niveau.

Expérience

- **Défense de la Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique** (*Ouellet c. Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique*, [2022 QCCS 4643](#), confirmée par *Procureur général du Québec c. Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique*, [2025 QCCA 230](#)) : Antoine fait partie de l'équipe qui

représente les intérêts de l'entreprise dans le cadre de tous les recours québécois liés au déraillement survenu à Lac-Mégantic en juillet 2013, un dossier d'envergure qui soulève des questions complexes de responsabilité civile.

- **Représentation de Google LLC** (*Option Consommateurs c. Google*, [2022 QCCS 2308](#)) : Antoine agit pour le compte de l'entreprise dans une action collective portant sur son respect du cadre législatif et réglementaire en matière de protection de la vie privée et de protection des renseignements personnels.
- **Défense de Peoples Trust Company** : Il représente l'institution financière dans une action collective concernant les frais d'activation des cartes de crédit prépayées.
- **Représentation de Take-Two Interactive Software, Rockstar Games, 2K Games et Zynga** : Il représente ces entreprises de l'industrie du jeu vidéo dans une action collective visant les pratiques commerciales de cette industrie dans l'offre alléguée de coffres à butin (*loot boxes*) dans certains jeux vidéo. Cette affaire a donné lieu à une décision de la Cour d'appel portant sur la juridiction des tribunaux québécois, au stade de l'autorisation, sur les actions collectives proposées impliquant une classe pancanadienne (*Electronics Arts Inc. c. Bourgeois*, [2023 QCCA 826](#)).
- **Défense de FCA Canada Inc.** : Il représente les intérêts de ce fabricant automobile dans une action collective concernant l'utilisation d'un système de clé électronique, une question qui touche à la sécurité et à la conformité des produits.
- **Représentation de l'Université McGill** : Antoine défend l'Université McGill dans une action collective portant sur les primes d'assurances-santé pour les étudiants, un dossier impliquant des enjeux de droits contractuels et de réglementation en matière d'assurance collective.
- **Aéroports de Montréal** (*Pollués de Montréal-Trudeau (LPDMT) c. Aéroports de Montréal (ADM)*, [2021 QCCS 367](#), confirmée par *Pollués de Montréal-Trudeau c. Aéroports de Montréal (ADM)*, [2022 QCCA 1646](#)): Antoine a contribué à défendre avec succès Aéroports de Montréal dans le cadre d'une action collective concernant la pollution alléguée par nanoparticules aériennes.
- **Représentation d'un leader mondial de l'immobilier** : Il représente fréquemment les intérêts d'un des plus grands acteurs mondiaux de l'immobilier dans divers litiges de nature contractuelle et commerciale au Québec, démontrant des connaissances de pointe en litiges immobiliers commerciaux.

Perspectives et événements

- Top 10 commercial decisions of 2023: What Canadian businesses need to know, vidéo de BLG, avril 2024
- Auteur, « Loi encadrant le cannabis : Résumé de l'arrêt Murray-Hall c. Procureur général du Québec, 2023 CSC 10 », article de BLG, mai 2023
- Auteur, « La Cour d'appel confirme le rejet au stade de l'autorisation d'une action collective en droit de l'environnement », article de BLG, février 2023
- Auteur, « Causes portées devant les cours d'appel provinciales du Canada », article de BLG, juillet 2022

Prix et marques de reconnaissance

- Finaliste pour le prix d'excellence de l'équipe de litige commercial de l'année en 2024 aux Canadian Law Awards en lien avec le travail effectué pour défendre les intérêts de la Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique dans le cadre des recours civils découlant du déraillement de Lac-Mégantic.
- Reconnu dans l'édition 2025 dans la liste des « Avocats et avocates à surveiller au Canada » de la publication *The Best Lawyers in Canada* (Litige en droit des sociétés et en droit commercial)

Admission au Barreau et formation

- Québec, 2019
- LL.B., Université de Sherbrooke, 2018

BLG | Vos avocats au Canada

Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L. (BLG) est le plus grand cabinet d'avocats canadien véritablement multiservices. À ce titre, il offre des conseils juridiques pratiques à des clients d'ici et d'ailleurs dans plus de domaines et de secteurs que tout autre cabinet canadien. Comptant plus de 725 avocats, agents de propriété intellectuelle et autres professionnels, BLG répond aux besoins juridiques d'entreprises et d'institutions au pays comme à l'étranger pour ce qui touche les fusions et acquisitions, les marchés financiers, les différends et le financement ou encore l'enregistrement de brevets et de marques de commerce.

[blg.com](https://www.blg.com)